



Avis de sortie

Contrat n° /

Employeur Nom et localité

Personne assurée

Nom

Prénom

Numéro d'assuré

Rue

Date de naissance

Sexe

NPA et localité

Pays

m f

Joignable Adresse e-mail privée

N° de téléphone

Fin des rapports de travail

Date de la sortie (Veuillez tenir compte de la protection contre le licenciement, des délais de résiliation et de l'obligation de continuer à verser le salaire.)

La personne assurée dispose-t-elle de sa pleine capacité de travail sur le plan de sa santé?

Oui

Non

Nous remercions les personnes ne disposant pas de leur pleine capacité de travail pour des raisons de santé de nous faire parvenir le formulaire «Annonce d'une incapacité de travail» et les annexes correspondantes.

Retraite anticipée? Si oui, une prise de contact suivra.

Oui

Non

Sortie par suite d'une «réduction du personnel/restructuration»?

Oui

L'employeur est tenu par la loi d'annoncer immédiatement à la fondation la réduction de son effectif pour raisons économiques ou la restructuration de son entreprise (mesures organisationnelles visant la cessation d'activités ou le transfert de secteurs entiers de l'entreprise vers une autre) si cette mesure entraîne des départs involontaires. Pour plus de détails, voir le règlement applicable à la liquidation partielle ou totale de caisses de prévoyance.

Remarque

Personne effectuant l'annonce pour le compte de l'employeur

Date

Nom

Prénom

Adresse e-mail

Indication Nous réglerons directement avec la personne assurée le transfert de la prestation de sortie (prestation de libre passage).

À retourner à formsservice.bvg@axa.ch

ou à:
AXA
Postfach 300
8401 Winterthur